

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 JUIN 2023

12 - Objet : ATTRIBUTION TVX_2023_06 DEMANTELEMENT LIGNE FERROVIAIRE DE FEUGAROLLES A MONCRABEAU
N° Ordre : DE-066-2023
Rapporteur : Jean-François Garrabos, vice-président au tourisme
Nomenclature : 1.1.1 marché public - travaux

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation du 21 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (37) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : -

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO

Le Frechou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : -

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : -

Moncrabeau : -

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE,

Pompiery : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : Mme Claudette STALTER, suppléante

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_066_2023-DE
Reçu le 03/07/2023

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Ludovic BIASOTTO
Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Isabelle SALIS
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE à M. Jean-Louis TOLOT
Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrick GOLFIER, M. Marc GELLY à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (9) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE
Fioux : M. Joël AREVALILLO
Lavardac : M. Georges BARBARA
Le Frechou : M. André APPARITIO
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON suppléé par Mme Claudette STALTER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Votants : 44

Absents : 16

- Dont « pour » : 44

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu les statuts d'Albret Communauté,
Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement,
Vu la compétence organisation de la mobilité,

Vu la délibération DE-070-2021 portant sur la réalisation du schéma directeur des modes doux, dans lequel est inscrit l'aménagement de la voie verte reliant Feugarolles à Moncrabeau et qui stipule que le projet de voie verte est inscrit au PPI d'Albret Communauté,
Vu la commission d'attribution, réunie le 19 juin 2023,

Considérant la consultation pour le démantèlement de la ligne ferroviaire de Feugarolles à Moncrabeau, qui se décompose de la façon suivante :

- Lot 1 : Travaux de débroussaillage, élagage, abattage d'arbres
- Lot 2 : Dépose, démontage et évacuation de la voie ferrée

Considérant le déroulement de la consultation :

- Appel d'offres marché en procédure adaptée > 90 000.00 € HT
- Date de lancement de la procédure sur DEMAT-AMPA : 09/05/2023
- Date de publication sur le BOAMP (n°23-62754) : 10/05/2023

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_066_2023-DE
Reçu le 03/07/2023

- Délai limite de réception des offres : 01/06/2023 à 12h00
- Critères pondérés de sélection des offres pour les deux lots :
 - Prix des prestations : 70%
 - Valeur Technique : 20%
 - Délais d'intervention : 10%
- Nombre de plis déposés et analysés :
 - Lot 1 : 8 (+ 1 offre déclarée inacceptable)
 - Lot 2 : 16 (+ 2 offres déclarées inacceptables)

Considérant le Rapport d'Analyse des Offres présenté le 19/06/2023,

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir :

- Lot 1 : l'entreprise SARL BEZERRA, pour un montant de 56 286 € HT, soit 67 543.20 € TTC (délai d'exécution à 3 mois),
- Lot 2 : l'entreprise SIRMET, pour un montant de – 261 216 € HT, soit -313 459.20 € TTC (délai d'exécution à 3 mois).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver l'attribution** du marché TVX_2023_06 relatif au démantèlement de la ligne ferroviaire de Feugarolles à Moncrabeau comme suit :

- Lot 1 : l'entreprise SARL BEZERRA (32 250 MONTREAL DU GERS), pour un montant de 56 286 € HT (délai d'exécution à 3 mois),
- Lot 2 : l'entreprise SIRMET (24 750 BOULAZAC), pour un montant de -261 216 € HT (délai d'exécution à 3 mois)

► **D'autoriser** le Président à achever la procédure (y compris en cas de défaillance d'un candidat, et dans la limite de la réglementation en vigueur), à signer l'ensemble des documents relatifs au marché, et à en assurer toute l'exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : - 3 JUL. 2023